

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 13 décembre 2005

Messagerie

Projet de loi

renouvelant un crédit de fonctionnement de 298 500 F en 2006 et de 300 000 F en 2007, 2008 et 2009 au titre de subvention cantonale annuelle en faveur du Théâtre du Loup

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 298 500 F en 2006 et de 300 000 F en 2007, 2008 et 2009 est accordée au Théâtre du Loup au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2006 sous la rubrique 03.11.00.00 365 0 1301 (ancienne numérotation 31.00.00.365.13).

Art. 3 Buts

Cette subvention doit permettre d'accorder le soutien financier nécessaire au Théâtre du Loup pour poursuivre son travail de création, d'accueil et de programmation de spectacles indépendants ainsi que de formation.

Art. 4 Durée

¹ La présente loi prend effet au 1^{er} janvier 2006 et prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2009.

² Avant toute demande de renouvellement de la subvention, le Théâtre du Loup et le département de l'instruction publique présentent un rapport d'évaluation.

Art. 5 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 **Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Théâtre du Loup est inscrit dans l'histoire de notre canton, et ses activités font l'objet d'un soutien de l'Etat depuis de nombreuses années déjà. Après plusieurs contrats de confiance octroyés par le département de l'instruction publique (DIP), un premier projet de loi a ouvert un crédit de fonctionnement annuel de 300 000 F en 2003, 2004 et 2005. Conformément à l'article 4 de cette loi 8812, et afin de renouveler ce crédit, nous présentons aujourd'hui ce nouveau projet de loi et le rapport d'évaluation établi par le Théâtre du Loup (cf. annexe 1).

La compagnie du Théâtre du Loup a été fondée en 1978, par MM. Eric Jeanmonod et Sandro Rossetti et M^{me} Véronique Berthet, après dissolution du Théâtre de la Lune Rouge.

Se produisant d'abord dans différents lieux, la compagnie s'est assez tôt fait connaître par ses spectacles visuels et ses distributions panachant enfants et adultes professionnels. Après plus d'un quart de siècle, Le Loup peut s'enorgueillir d'avoir signé 40 spectacles originaux, exploré toutes sortes de formes théâtrales, et collaboré avec de grandes scènes (La Comédie, Vidy).

Trois éléments méritent d'être signalés dans cette histoire réussie : l'octroi de quatre contrats de confiance par le département de l'instruction publique, la construction du bâtiment intitulé le « Théâtre le moins cher de Suisse » grâce à un don de la Compagnie Mathias Langhoff et la programmation de véritables saisons qui ont en outre contribué à révéler de jeunes compagnies soutenues par le DIP. Sa place dans le paysage culturel genevois conduit le Théâtre du Loup à collaborer régulièrement avec d'autres partenaires phares dans le canton, dont l'ADC, les Ateliers d'ethnomusicologie, ou la Bâtie.

Aujourd'hui, Le Loup est devenu une institution occupant une place singulière dans la vie culturelle genevoise et attirant un large public, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants : pour les trois dernières années (2002, 2003 et 2004), la salle du chemin de la Gravière a accueilli 42 962 spectateurs pour un total de 35 productions, soit une moyenne de 134 spectateurs par représentation¹.

¹ La salle, modulable, peut contenir entre 200 et 300 personnes.

Grâce à l'aide octroyée par le biais de la loi 8812 en 2003, le Théâtre du Loup a développé ses activités et renforcé son apport à la création indépendante genevoise. Il a ainsi notamment augmenté la part des prestations offertes aux compagnies indépendantes qui se produisent dans son théâtre et initié des co-productions.

1. Trois grandes activités

A la différence d'autres troupes, Le Loup dispose d'un lieu et développe une activité permanente sur toute l'année. Ses réalisations sont orientées dans trois directions : les créations de spectacles tout public par la compagnie du Théâtre du Loup, les accueils de spectacles indépendants (le plus souvent en création), ainsi que les ateliers et stages de théâtre pour enfants et adolescents.

2. Les créations de la compagnie

Pendant les trois années concernées par l'allocation budgétaire précédente, le Théâtre du Loup a proposé deux créations, une re-création anniversaire et deux reprises : *Zazie dans le métro*, *Krazy Kat kome bak*, *Building* et *Je vais vous raconter une histoire de brigands*.

Pour ces spectacles, dont la fréquentation et la réception nous incitent fortement à les considérer comme artistiquement réussis, le défi relevé par le Théâtre du Loup a été celui de la variété des publics concernés.

En effet, la proportion de jeune public, la présence régulière de classes du Cycle d'Orientation et de l'enseignement postobligatoire, ainsi que l'affluence importante d'adultes sont indéniablement les signes que certaines valeurs « universelles » promues par le Théâtre du Loup ont trouvé, une fois encore, un écho favorable : curiosité, diversité, ouverture d'esprit, inventivité, satisfaction du besoin de découverte ... et ceci quel que soit l'âge des spectateurs.

Il convient de relever que la recherche artistique du Théâtre du Loup se déploie aussi bien dans le mélange des genres et des thématiques (adaptation de nouvelles ou romans, théâtre musical, écriture contemporaine ou classique, théâtre masqué etc.), que dans la variété des comédiens engagés sur une même production (enfants, adolescents ou adultes professionnels du spectacle).

3. Les accueils

Le Théâtre du Loup accueille chaque année entre six et huit spectacles de compagnies indépendantes. Certains d'entre eux sont des cartes blanches qui offrent de véritables coups de pouce à de jeunes troupes locales; d'autres s'inscrivent dans le compagnonnage que Le Loup développe, parfois depuis longtemps, avec certaines institutions ou troupes indépendantes genevoises : l'ADC, le Ballet du Grand Théâtre de Genève, les Ateliers d'ethnomusicologie, la Bâtie Festival, l'Atelier Sphinx ou encore l'Helvetic Shakespeare Company.

Outre ces fidélités, quels sont les critères déterminants pour le choix des accueils ? Le Loup privilégie les compagnies d'existence récente et les spectacles réservant une place aux jeunes comédiens. Il est attentif aux motivations qui incitent un metteur en scène à choisir la salle de la Gravière, en particulier l'originalité visuelle du projet. Recevant beaucoup de demandes, Le Loup prend en compte le choix de l'œuvre, les intentions de mise en scène, la scénographie, la distribution, la période envisagée et la complémentarité avec ses propres productions.

Les conditions matérielles offertes pour ces accueils sont très avantageuses. Ces trois dernières années, le Théâtre du Loup a en effet augmenté sa participation aux frais de production des spectacles en accueil et a totalement pris en charge les postes jusqu'alors facturés (chauffage, électricité, installations techniques, nettoyage). Les compagnies indépendantes qui ont produit un spectacle au Loup durant la période concernée n'ont ainsi pas payé de frais de location et n'ont supporté aucune charge liée à l'utilisation et l'amortissement du bâtiment.

Par ailleurs, en sus des prestations offertes en services et en main-d'œuvre (administration, secrétariat et technique), le Théâtre du Loup a pris à sa charge, depuis 2003, la régie lumière des spectacles et, selon les cas, un certain nombre de frais relatifs à la promotion.

Par sa popularité aussi bien que par ses prestations et sa politique d'ouverture, le Théâtre du Loup, bien que ses moyens ne soient pas ceux d'une institution, se profile désormais pour les compagnies indépendantes comme un acteur incontournable du réseau local de créations. Il joue un rôle actif en leur donnant une chance d'accéder à la scène.

4. Les ressources humaines

En dépit de la diversité des activités du Loup, celui-ci fonctionne avec une infrastructure légère. En effet, l'association emploie 8 permanents, pour l'équivalent de seulement 4,28 postes à plein temps.

La liste des collaborateurs réguliers du Loup est la suivante :

- un directeur artistique (100 %);
- un administrateur (70 %);
- un régisseur-responsable technique (80 %);
- une secrétaire chargée de l'accueil et de la promotion (50 %);
- une responsable des ateliers et des stages (60 %);
- une accessoiriste (33 %);
- un chargé de relations publiques (25 %);
- une aide-comptable (10%).

La plupart des membres de cette équipe de base ne peut évidemment pas vivre entièrement de son emploi dans la compagnie.

5. Les liens avec le DIP

Le Loup a été mis au bénéfice d'un contrat de confiance dès 1991, d'un contrat de prestations de 2000 à 2002, et d'une rubrique budgétaire (31.00.00.365.13) inscrite au budget de l'Etat depuis 2003.

Plusieurs raisons ont milité en faveur de cette reconnaissance :

- la formation théâtrale pour les enfants et les adolescents ainsi que l'expérience singulière pour les jeunes de jouer avec des adultes professionnels ;
- la création de spectacles tout public ;
- la pratique de tarifs accessibles, tant pour les spectacles que pour les ateliers et les stages proposés ;
- l'intérêt de certains thèmes pour les élèves (achat de représentations de scolaires) et l'accès à une culture inventive, porteuse d'émotions favorisant la réflexion et l'ouverture ;
- le succès populaire des créations et animations du Loup ;
- l'accueil régulier de compagnies indépendantes soutenues par le DIP (ex. : Helvetic Shakespeare Company).

6. Les ateliers théâtre

Le Loup organise, sur un rythme hebdomadaire, des cours auxquels assistent une soixantaine d'enfants. Ces ateliers sont si prisés qu'un grand nombre de jeunes sont en liste d'attente. Des stages trimestriels de formation sont également proposés sur des thèmes comme l'art du clown ou les contes. Plus d'une vingtaine d'enfants y sont inscrits chaque année.

Depuis 2003, Le Loup propose en outre des cours bimensuels destinés aux enfants qui ont suivi un cursus complet au Théâtre du Loup, et dont l'âge représente la limite supérieure au-delà de laquelle il n'est normalement plus possible de les accepter. Cette démarche, qui se présente comme un enrichissement du programme pédagogique, répond au souci de poursuivre la formation de jeunes comédiens en herbe, avec qui Le Loup cherche à entretenir des liens privilégiés.

En ce qui concerne l'année 2005, Le Loup a choisi de proposer à ces élèves de participer à la création d'un spectacle – programmé sur trois jours – dont l'encadrement et les moyens répondent aux exigences d'une production professionnelle.

7. Une inventivité et un état d'esprit

Enumérer les engagements du Loup sans évoquer le « génie », le style propre de la compagnie, serait taire l'essentiel. Il n'est pas aisé de caractériser cette expérience théâtrale.

Citons pêle-mêle :

- l'esprit d'équipe et le fonctionnement collectif (quatre personnes se partagent la direction du Loup);
- l'inventivité (et notamment le détournement d'objets);
- la curiosité, la recherche et le renouvellement;
- le travail avec les enfants (en atelier, sur scène);
- le sens des images;
- la qualité d'accueil;
- la défense de certaines valeurs (ouverture, solidarité, accessibilité);
- la présence associative (plus de 600 membres en 2004)

Là où d'autres expériences se sont essouffées, Le Loup a su garder son enthousiasme.

8. Le financement

Les comptes d'exploitation du Loup, hors amortissements et dissolutions, pour l'année 2004 se décomposent comme suit (voir annexe 5) :

– dépenses liées aux activités-charges de production :	537 950 F
– frais de fonctionnement et frais généraux :	<u>431 538 F</u>
– Total des dépenses	969 488 F
– recettes propres liées aux activités :	228 050 F
– subventions publiques et privées	<u>742 756 F</u>
– Total recettes et subventions :	970 806 F
– Résultat	1 318 F

Le financement du Loup repose donc essentiellement sur les subventions de la Ville (400 000 F par an) et du canton de Genève (300 000 F par an en 2003 et 2004, puis de 298 500 F en 2005). Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2004 (en annexe) confirment la tendance des années précédentes : une augmentation des charges de production (surtout en faveur des accueils) et une stabilisation des charges de fonctionnement.

9. Les besoins à couvrir

Le Théâtre du Loup a fait preuve de continuité (plus d'un quart de siècle). Il a démontré sa popularité et son originalité. Beaucoup de monde gravite autour de ce lieu d'accueil et de création (metteurs en scène, comédiens, jeunes, parents, formateurs, etc.). Les productions du Loup sont toujours très attendues, tant il est vrai que cette compagnie sait à chaque fois se renouveler.

Le Loup accomplit en outre un travail remarquable auprès des jeunes, auxquels il apprend à être acteurs, au plein sens du terme. Il se place également au centre du paysage culturel genevois par le soutien qu'il octroie aux compagnies indépendantes.

Nous vous proposons à nouveau de reconnaître la place qu'occupe Le Loup dans la vie culturelle genevoise et dans la vie des compagnies indépendantes de notre canton en renouvelant le projet de loi 8812. Dans cette perspective, nous proposons de renouveler la subvention annuelle comme suit : 298 500 F pour l'année 2006, et 300 000 F pour les années 2007, 2008 et 2009.

Une convention de subventionnement pour les quatre années de la présente loi sera négociée avec les responsables du Loup, en partenariat avec la Ville de Genève.

Au terme de cette période de référence, une évaluation déterminera les conditions de reconduction de la convention et de la loi.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

Annexe 1 : Préavis technique du Département des Finances

Annexe 2 : Tableaux financiers

Annexe 3 : Rapport d'évaluation

Annexe 4 : Budget 2006-2009

Annexe 5 : Comptes d'exploitation et bilan 2004

ANNEXE 1



Département des finances
Administration des finances de l'Etat

République et
Canton de Genève



1 0 5
PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubrique n° 03.11.00.00 365 0 1301
(ancienne numérotation 31.00.00.365.13)

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi renouvelant un crédit de fonctionnement de 298 500 F en 2006 et de 300 000 F en 2007, 2008 et 2009 au titre de subvention cantonale annuelle en faveur du Théâtre du Loup.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	0.30	0.30	0.30	0.30	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.30	0.30	0.30	0.30	-	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.30	0.30	0.30	0.30	-	-	-	-

3. Financement

Ce crédit de fonctionnement, sous la forme d'une subvention cantonale annuelle, est inscrit au budget de fonctionnement dès 2006.

Cette subvention prendra fin à l'échéance comptable 2009.

4. Remarques

Le département de l'instruction publique (DIP) a confirmé que le plan financier quadriennal 2004-2007 intègre cette subvention pour les années correspondantes.

Selon les informations fournies par le DIP, l'association du Théâtre du Loup ne bénéficie pas d'autre soutien de l'Etat, hormis les subventions de fonctionnement déjà allouées via la loi 8812 et celles prévues dans le présent projet de loi.


Yves Delévaux


Eve Vaissade

Genève, le 30 novembre 2005

N.B.: Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 16 novembre 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le :

1^{er} décembre 2005

Signature du responsable financier :



PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi renouvelant un crédit de fonctionnement de 298 500 F en 2006 et de 300 000 F en 2007, 2008 et 2009 au titre de subvention cantonale annuelle en faveur du Théâtre du Loup

Projet présenté par le Département de l'instruction publique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	298'500	300'000	300'000	300'000	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)								
Dépenses générales [31]								
Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides, eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)								
Charges financières [32 + 33]	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
(préciser la nature)								
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	298'500	300'000	300'000	300'000				
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0				
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0				
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	298'500	300'000	300'000	300'000	0	0	0	0
Remarques : Ce projet de loi demande le renouvellement de la loi 8812.								

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi renouvelant un crédit de fonctionnement de 298 500 F en 2006 et de 300 000 F en 2007, 2008 et 2009 au titre de subvention cantonale annuelle en faveur du Théâtre du Loup

Projet présenté par le Département de l'instruction publique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0							
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
2.875%								

Signature du responsable financier :
Date :

Annexe 3 – Rapport d'évaluation



10 chemin de la Gravière 1227 GENEVE-Acacias Tél. 022/301 31 00 Fax
022/301 31 20 theatreduloup@perso.ch

Rapport d'évaluation – subvention cantonale 2003-2004-2005

Le montant de l'allocation budgétaire attribuée à notre institution pour les trois dernières années, y compris celle qui est en cours, s'élève à 300'000 francs¹. Il se destine au financement de nos activités de production artistique, de formation pédagogique et à toutes les charges de fonctionnement du Théâtre du Loup.

Les agencements rendus possibles par cette allocation, ainsi que les avantages que nous avons pu en tirer, ont essentiellement été les suivants :

1. Productions du Théâtre du Loup

Par comparaison avec le financement des productions des années précédant l'allocation, la part prise sur le budget du Théâtre du Loup – hors recettes – a considérablement augmenté.

Par exemple, en 2002, avant le vote de la subvention cantonale, cette participation se chiffrait à 190'000 francs (arrondi). En 2003, après le vote, elle s'élève à 250'000 francs ; en 2004, elle avoisine les 225'000 francs. Quant à 2005, nous prévoyons une participation à hauteur de 325'000 francs.

Le rôle joué par l'augmentation de la subvention cantonale dans la poursuite de notre travail de création est donc d'une importance fondamentale. Elle nous permet en effet de continuer à proposer des spectacles de qualité eu égard à une situation alarmante : la participation des organismes qui nous subventionnent ordinairement s'avère de plus en plus difficile à obtenir. Qu'il s'agisse des fondations privées, dont les bénéfices semblent s'amenuiser, ou de Pro Helvetia, l'octroi d'un soutien financier relève aujourd'hui de la gageure. Surtout si l'on tient compte des délais à respecter qui, dans notre cas – où en plus de la création artistique nous sommes en charge du

¹ Il est à noter que, pour l'année 2005, l'amendement réduisant de 0,5% les subventions destinées aux institutions privées porte la somme à 298'500 francs.

fonctionnement et de la programmation d'un lieu –, se révèlent très pénalisants.

2. Salaires

Les salaires pour l'ensemble des permanents ainsi que pour toutes les personnes engagées par le Théâtre du Loup ont été augmentés. La rémunération en 2005 est calculée sur la base d'un salaire annuel à plein temps de 73'980 francs pour la direction artistique et administrative, et de 66'600 francs pour tous les autres postes.

Par rapport aux salaires pratiqués dans les théâtres institutionnels, les postes à responsabilité restent les plus modestement rétribués (directeurs artistique, administratif et technique). Par contre, le revenu des postes liés à un engagement ponctuel – et fréquemment de courte durée – est aligné, voire supérieur à la pratique de l'institution. Quoiqu'il en soit, exception faite du traitement des codirecteurs, tous les salaires sont égaux.

L'augmentation de la subvention cantonale, bien qu'elle ne nous permette pas l'octroi d'une rémunération proportionnelle à la responsabilité des permanents du Théâtre du Loup, nous donne néanmoins la possibilité de soutenir la profession. Nous tenons en effet compte de la précarité et de l'intermittence de l'emploi dans le milieu des arts de la scène en pratiquant les meilleurs salaires possibles eu égard à nos moyens et à la tâche demandée.

3. Temps de travail

Nous avons augmenté le temps de travail pour trois des huit permanents du Théâtre du Loup : la codirectrice et responsable des ateliers pédagogiques (de 40 % en 2002 à 60 % dès 2004), le codirecteur et chargé de relations publiques (de 20 à 25 %) et le responsable technique (de 70 à 80 %).

Relevons que si les deux premières augmentations constituent un ajustement au temps réellement consacré à la fonction, l'augmentation du temps de travail du responsable technique, bien que bénéfique, reste en deçà des heures effectivement consacrées au travail. Il serait en effet indispensable qu'un plein temps soit dévolu à ce poste très exigeant en responsabilité, en temps et en flexibilité.

Toutefois, sans l'augmentation de la subvention cantonale, nous n'aurions pu rapprocher les pourcentages d'activité, pour ces permanents, du temps qu'il est en réalité nécessaire de consacrer à la fonction.

4. Accueils

Le Théâtre du Loup a augmenté sa participation aux frais de production des spectacles en accueil et a totalement pris en charge les postes jusqu'alors facturés (chauffage, électricité, installations techniques, nettoyage). Les

compagnies indépendantes qui ont produit un spectacle au Théâtre du Loup durant les années concernées n'ont donc pas payé – contrairement aux années précédant l'augmentation de la subvention cantonale – de frais de location et n'ont supporté aucune charge liée à l'utilisation et l'amortissement du bâtiment.

Par ailleurs, en sus des prestations offertes en services et en main-d'œuvre (administration, secrétariat et technique), le Théâtre du Loup a pris à sa charge, depuis 2003, la régie lumière des spectacles et, selon les cas, un certain nombre de frais relatifs à la promotion.

Il s'agit pour nous d'un aspect extrêmement important, en lien étroit avec l'augmentation de la subvention, qui nous place au centre du paysage culturel genevois. Par sa popularité aussi bien que par ses prestations et sa politique d'ouverture, le Théâtre du Loup, bien que ses moyens ne soient pas ceux d'une institution, se profile désormais pour les compagnies indépendantes comme un acteur incontournable du réseau local de créations. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le Théâtre du Loup a participé à hauteur de 50'000 francs à la création de « Gargantua et compagnons », en mars 2004, par la Compagnie 04.

5. Ateliers pédagogiques

Nous avons introduit, à partir de la rentrée 2003, des cours bimensuels destinés aux enfants qui ont suivi un cursus complet au Théâtre du Loup, et dont l'âge représente la limite supérieure au-delà de laquelle nous ne pouvons normalement plus les accepter.

Cette démarche, qui se présente comme un enrichissement de notre programme pédagogique, répond au souci de poursuivre la formation de jeunes comédiens en herbe, avec qui nous cherchons à entretenir des liens privilégiés. Pour certains d'entre eux, en effet, la possibilité de participer à un spectacle du Théâtre du Loup s'est offerte ou peut s'offrir lors de leur parcours.

En ce qui concerne cette année, nous avons toutefois choisi de proposer à ces élèves de participer à la création d'un spectacle – programmé sur trois jours – dont l'encadrement et les moyens répondent aux exigences d'une production professionnelle.

Il est évident que la subvention cantonale, à la hauteur où elle a été portée, n'a pu que contribuer au renforcement et à la poursuite de ce volet important de nos activités.

6. Tarifs

Les tarifs pratiqués au Théâtre du Loup, surtout si l'on tient compte qu'un certain nombre de spectacles par saison s'adresse au jeune public, demeurent stables depuis plusieurs années.

Nous cherchons en effet à maintenir un niveau qui rende accessible les pièces à une majorité d'individus, indépendamment de leurs moyens. Le plein tarif ne dépasse jamais 24 francs, alors que le billet pour enfant coûte 12 francs. Nous proposons également des rabais pour les familles nombreuses – qui détiennent la carte Gigogne – et offrons un tarif avantageux aux élèves de nos ateliers pédagogiques.

La subvention versée par le DIP a permis de poursuivre notre politique tarifaire destinée à favoriser l'accès du plus grand nombre à nos productions, nos accueils et nos ateliers.

Théâtre du Loup/mai 2005

Annexe : indicateurs et ratio pour 2002-2003-2004

THEATRE DU LOUP

Indicateurs :	2002	2003	2004
Nb de spectateurs	15'514	13'060	14'388
Nb de représentations	98	90	132
Moyenne de spectateurs par repr.	158	145	109
Nb de productions	2	2	1
Nb de coproductions	1	0	1
Nbs d'accueil	7	7	8
Nb de reprises	1	1	1
Nb d'animations	1	1	1
Charges de production (total)	424'599	506'748	537'950
Charges de production (spectacles Loup)	319'566	413'263	282'533
Charges de coproduction	5'000	0	50'000
Charges d'accueils	52'553	57'270	142'034
Charges de fonctionnement	419'877	439'037	390'938
Recettes propres	226'323	232'589	201'587
Subvention Etat de Genève	170'000	300'000	300'000
Autre financement public (hors travaux)	423'796	448'056	418'359
Autre financement (hors travaux)	40'000	0	10'000
Charges totales (hors travaux)	844'476	945'785	928'888
Constitution provisions	15'500	10'000	0
Amortissements et dissolutions	0	22'768	12'610
Résultat d'exploitation	143	2'092	-11'552

Ratios :

Part d'autofinancement	25.75%	23.88%	21.48%
a) Part d'autofinancement production	51.22%	44.56%	37.08%
b) Part d'autofinancement fonctionnement	51.80%	51.44%	51.03%
Part de financement public	71.36%	79.81%	77.56%
Part de financement	76.10%	79.81%	78.64%
Part des subventions de l'Etat	21.18%	32.44%	32.52%
Part des charges de production	50.28%	53.58%	57.91%
Part des charges de fonctionnement	49.72%	46.42%	42.09%
Taux de fréquentation	75.90%	66.80%	58.20%

Annexe 4 – Budgets 2006-2009

Dépenses	2005 actualisé	2006	2007	2008	2009
Création Loup	374'492	264'878	266'378	266'378	266'378
Accueils	31'100	25'850	25'850	25'850	25'850
Cours de Théâtre	60'251	60'621	60'621	60'621	60'621
Bal de l'Escalade	24'627	26'000	26'000	26'000	26'000
Fonctionnement	307'065	325'166	325'166	325'166	325'166
Bâtiments Gravière	51'010	53'760	53'760	53'760	53'760
Chandieu	2'650	2'650	2'650	2'650	2'650
Admin., diffusion,	33'410	31'250	31'250	31'250	31'250
Achats et entretien	10'850	13'350	13'350	13'350	13'350
Divers frais généraux	5'250	5'550	5'550	5'550	5'550
Buvette	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Amortissements	118'891	118'850	118'850	12'760	12'760
Total	1'059'596	967'925	969'425	863'335	863'335
Recettes diverses	19'900	21'349	21'349	21'349	21'349
Subventions	423'500	408'500	408'500	408'500	408'500
Subvention DIP	298'500	298'500	300'000	300'000	300'000
Création Loup	88'120	28'050	28'050	28'050	28'050
Accueil	24'400	8'450	8'450	8'450	8'450
Cours de théâtre	40'986	40'986	40'986	40'986	40'986
Bal de l'Escalade	3'600	6'000	6'000	6'000	6'000
Buvette	55'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Dissolutions	106'090	106'090	106'090	0	0
Total	1'059'596	967'925	969'425	863'335	863'335

Les variations entre 2005 et 2006 des postes de charges "créations" et postes recettes "créations" s'explique par le fait qu'en 2005 le Théâtre du Loup a programmé deux grandes créations, alors que pour les années 2006 à 2009, il n'est prévu que deux créations, dont l'une plus modeste.

ANNEXE 5

Annexe 5 – Bilan 2004 au 31.12.2004 avec comparaison au 31.12.2003

	31.12.2003	31.12.2004	
ACTIF			
Disponibilités	172'087.61	19'100.72	
Caisse			920.95
CCP			17'268.82
BCG			910.95
Réalisable à court terme	25'109.18	4'272.01	
Impôts anticipés à récupérer			196.51
Actifs transitoires			3'965.50
Débiteurs			110.00
Immobilisés	475'790.80	356'830.35	
Agrandissement bâtiment			356'100.00
Mat. éclairage et sonorisation			108.80
Véhicule			620.55
Instruments de musique			1.00
TOTAL ACTIF	672'987.59	380'203.08	
PASSIF			
Capital étranger	255'027.99	49'025.80	
Passifs transitoires			48'373.40
Créanciers			652.40
Capital propre	417'959.60	331'177.28	
Résultat exercices reportés			24'459.60
Résultat exercice en cours			-11'552.32
Fonds investissement agrandissement			318'270.00
TOTAL PASSIF	672'987.59	380'203.08	

Comptes d'exploitations 2004 et 2003

	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes 2003	Comptes 2004	Comptes 2003	Comptes 2004
ACTIVITÉS				
Building	12'517.82	282'533.19		69'833.00
Zazie dans le métro	171'470.49		80'486.00	
Krazy Kat Kome Bak	192'647.67		70'927.00	
Fiesta des 25 ans	36'627.50		4'570.00	
Accueils	57'270.48	192'034.11	3'521.15	30'392.65
Ateliers et stages de théâtre	46'214.19	63'382.40	36'229.60	40'103.60
TOTAL ACTIVITÉS	516'748.15	537'949.70	195'733.75	140'329.25
FONCTIONNEMENT ET FRAIS GÉNÉRAUX				
Fonctionnement (sal., hon. et charges)	246'211.88	253'135.60		
Bâtiments Gravière 10				
Loyer et charges	31'021.50	40'914.20		
Frais de fonctionnement	13'910.25	2'224.95		
Annexe Gravière et dépôt Chandieu				
Loyers et charges	46'302.45	3'750.80		
Frais de fonctionnement	210.40	4'597.00		
Constitution fonds invest.		40'860.00		
Administration, diffusion, promotion	36'061.00	36'797.80		
Achat et entretien matériel	18'568.25	11'440.75		
Achats buvette	42'094.90	34'341.25		
Frais et intérêts BCG et CCP	743.66	587.11	491.92	71.37
Formation, représentations et déplacements	3'556.50	2'888.85		
TOTAL FONCTIONNEMENT ET F. G.	438'680.79	431'538.31	491.92	71.37

	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes 2003	Comptes 2004	Comptes 2003	Comptes 2004
RECETTES DIVERSES				
Recettes buvette			61'657.20	44'845.62
Recettes plaquettes, affiches et K7			1'105.00	486.00
Téléphones			213.60	156.00
Cotisations des membres			18'445.00	25'514.00
Location salles et matériel			1'760.00	2'966.00
Dons			45.00	3'690.00
Dons agrandiss.				860.00
Remboursements assurances				8'599.20
Divers			209.80	532.70
TOTAL RECETTES DIVERSES			83'435.60	87'649.52
SUBVENTIONS				
Subvention Ville de Genève			400'000.00	400'000.00
Prestation Ville / affichage			984.00	2'756.00
Subvention État de Genève			300'000.00	300'000.00
Subvention Loterie romande / agrandiss.				30'000.00
Subvention SIG / agrandiss.				10'000.00
TOTAL SUBVENTIONS			700'984.00	742'756.00
TOTAL	955'428.94	969'488.01	980'645.27	970'806.14
Résultat avant amortiss. et dissol. 2004			25'216.33	1'318.13
AMORTISSEMENTS ET DISSOLUTIONS				
Amortissements matériel et véhicule	355.80	260.45		
Amortissement agrand. bâtiment (20%)	118'605.52	118'700.00		
Dissolution fonds invest. agrand. (20%)			95'837.65	106'090.00
TOTAL avec amortiss. et dissol.	1'074'390.26	1'088'448.46	1'076'482.92	1'076'896.14
Résultat net 2004			2'092.66	-11'552.32